

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° I-CF23

présenté par

M. Le Fur, Mme Anthoine, M. Hetzel, M. Brun, M. Abad, Mme Bazin-Malgras et M. Bony

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.